

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation des recrutements sur la période du 21/02/2024 au 09/04/2024

- des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion (0) ou d'apprentissage (1)
- d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des :
 - o accroissements temporaires d'activités (6)
 - o accroissements saisonniers d'activités (5)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n° 2020/430 en date du 20/07/2020, donnant délégation à M. Patrick ROMESTAING, vice-président en charge des ressources humaines, des coopérations et des mutualisations,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage et des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les recrutements d'agents (période du 21/02/2024 au 09/04/2024).
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Dispositifs d'insertion :

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC - durée hebdomadaire
Néant			

Dispositif d'apprentissage :

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC - durée hebdomadaire
Technicien informatique	11/03/2024	03/09/2025	TC

Accroissements temporaires :

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
Agent technique patrimoine renfort	Adjoint technique	01/04/2024	30/09/2024	TC
Assistante d'accueil et d'exploitation à la collecte des déchets	Adjoint administratif	02/04/2024	01/05/2025	TC
Agent accueil et facturation eau et assainissement	Adjoint administratif	22/04/2024	31/08/2024	TC
Agent d'accueil et de médiation culturelle	Adjoint du patrimoine	02/04/2024	06/10/2024	TNC 31H30
Agent d'accueil déchèterie SJSR et Sury	Adjoint technique	03/04/2023	02/10/2024	TNC 8H00
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	13/05/2024	31/08/2024	TC

Accroissements saisonniers :

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
Agent d'exploitation eau potable	Adjoint technique	19/02/2024	23/02/2024	
Agent d'accueil et de billetterie	Adjoint technique	18/03/2024	31/03/2024	TNC 4H
Animatrice ludothèque Copernic	Adjoint d'animation	15/04/2024	28/04/2024	TNC Σ 32 H
Animatrice médiathèque Copernic	Adjoint du patrimoine	15/04/2024	11/05/2024	TNC Σ 72 H
Animateur ludothèque Copernic	Adjoint d'animation	03/05/2024	11/05/2024	TNC Σ 14 H

Σ

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Le Président,
 – certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 – informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montbrison